

DECRET N° 2005-214 DU 28 AVRIL 2005

Portant nomination des membres et du
Président du Conseil d'Administration de la
Société Bénin Télécoms S.A.

**LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,**

- Vu** la loi n° 90-032 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- Vu** la loi n° 2001-31 du 02 avril 2004 portant principes fondamentaux du régime des Postes en République du Bénin ;
- Vu** la Proclamation le 03 avril 2001 par la Cour Constitutionnelle des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 22 mars 2001 ;
- Vu** le décret n° 2005-052 du 04 février 2005 portant composition du Gouvernement ;
- Vu** le décret n° 2004-252 du 04 mai 2004 fixant la structure-type des Ministères ;
- Vu** le décret n° 2001- 444 du 05 novembre 2001 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère de la Communication et de la Promotion des Technologies Nouvelles ;
- Vu** le décret n° 2005- 110 du 11 mars 2005 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère des Finances et de l'Economie ;
- Vu** le décret 2005-085 du 03 mars 2005 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère chargé de la Planification et du Développement ;
- Vu** le décret n° 2005-116 du 17 mars 2005 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère de l'Industrie, du Commerce et de la Promotion de l'Emploi ;

Vu le décret n° 94-361 du 04 novembre 1994 portant approbation de la déclaration de la politique sectorielle des Postes et Télécommunications ;

Vu le décret n° 2004-360 du 05 mai 2004 portant création de la Société Bénin Télécoms S.A et approbation de ses statuts ;

Sur proposition du Ministre de la Communication et de la Promotion des Technologies Nouvelles ;

Le Conseil des Ministres entendu en sa séance du 13 avril 2005 ;

D E C R E T E :

Article 1^{er} : Sont nommées membres du Conseil d'Administration de la Société Bénin Télécoms S.A., les personnes dont les noms suivent :

- **Madame KEGNIDE Chérifatou ALLOUGBIN** : représentante du Ministre de la Communication et de la Promotion des Technologies Nouvelles ;
- **Monsieur BANKOLE Wilfried** : représentant du Ministre des Finances et de l'Economie ;
- **Monsieur LAOUROU Rigobert** : représentant du Ministre d'Etat, chargé de la Planification et du Développement ;
- **Monsieur ODOULAMI Théophile** : représentant du Ministre de l'Industrie, du Commerce et de la Promotion de l'Emploi ;
- **Monsieur OSSENI Waliyi** : représentant élu du personnel de la Société Bénin Télécoms S.A ;
- **Monsieur EDJROKINTO Jacques** : représentant des Associations des Consommateurs ;
- **Monsieur KOUGNI François** : Personnalité compétente dans le secteur des Télécommunications.

Article 2 : Madame **KEGNIDE Chérifatou épouse ALLOUGBIN**, est nommée Présidente dudit Conseil d'administration.

Article 3 : Les membres du Conseil d'administration de la Société Bénin Télécoms S.A sont nommés pour une durée de quatre ans.

Article 4 : Le Ministre de la Communication et de la Promotion des Technologies Nouvelles est chargé de l'application du présent décret qui abroge toutes dispositions antérieures contraires, et sera publié au Journal Officiel.

Fait à Cotonou, le 28 avril 2005

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,



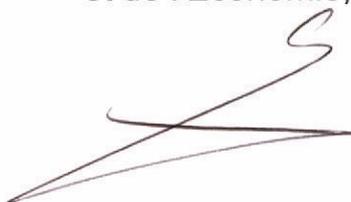
Mathieu KEREKOU.-

Le Ministre d'Etat chargé de la
Planification et du Développement,



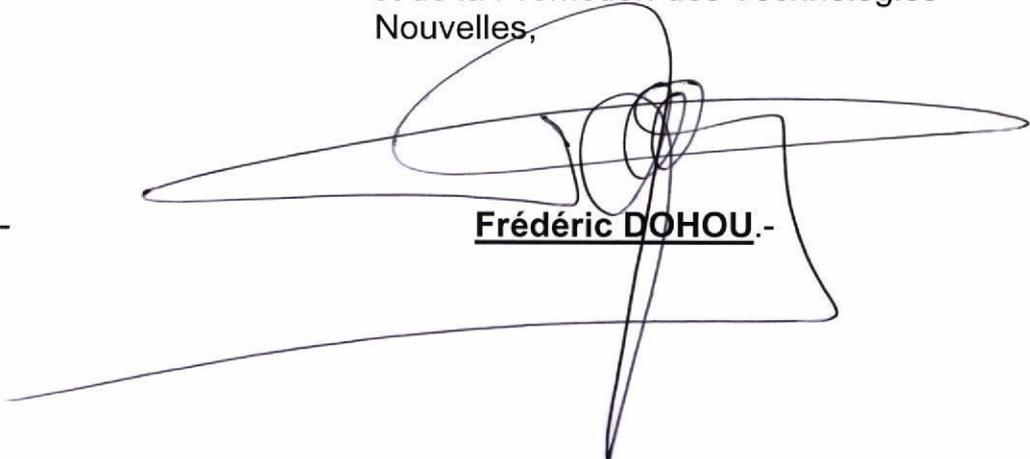
Zul-Kifi SALAMI

Le Ministre des Finances
et de l'Economie,



Cosme SEHLIN.-

Le Ministre de la Communication
et de la Promotion des Technologies
Nouvelles,



Frédéric DOHOU.-

Le Ministre de l'Industrie, du Commerce
et de la Promotion de l'Emploi,



Massiyatou LATOUNDJI LAURIANO

AMPLIATIONS : PR 6 AN 4 CS 2 CC 2 CES 2 HAAC 2 MECCPD 4
MCPTN 4 MFE 4 MICP 4 AUTRES MINISTERES 19 SGG 4 DGBM-DCF-
DGTCP-DGID-DGDDI 5 BN-DAN-DLC 3 GCONB-DCCT-INSAE 3 BCP-
CSM-3 UAC-UNIPAR-ENAM 3 FADESP-FDSP 2 INTERESSES 07 LA
SOCIETE BENIN TELECOMS S.A. 02 JO 1.-